

République Française

Département du Gard

Nombre de déléguésAfférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

8 titulaires et 0 suppléants

Excusés/absents :

12 titulaires

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

20 suppléants

Votants : 8

Date de la convocation

28 septembre 2023

Numéro de la délibération

23-13

Objet de la DélibérationAvenants aux Contrats Bourgs
Centres Occitanie 2022-2028
Bellegarde, Beaucaire et
Jonquières Saint Vincent

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni, dans la salle YANNICOPOULOS au Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Constat de non-quorum en première date le jeudi vingt-huit septembre 2023.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Xavier DOUAIS, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Myriam NESTI et Madame Claudine SEGERS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Avec les « Contrats Bourgs Centres Occitanie », la Région a souhaité porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Le partenariat mis en place lors de la précédente génération de Contrats sera poursuivi et renforcé sur la période 2022-2028 tout en s'inscrivant dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, et des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Des avenants ont pour objet de conforter les Contrats Bourgs-Centres de 1ère génération, en prolongeant leur durée de validité pour les porter à échéance du 31 décembre 2028 :

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Ces avenants doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence 2022-2028 dont ils sont un sous-ensemble.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
8 titulaires et 0 suppléants

Excusés/absents :
12 titulaires
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
20 suppléants

Votants : 8

Date de la convocation
28 septembre 2023

Numéro de la délibération
23-13

Objet de la Délibération
Avenants aux Contrats Bourgs
Centres Occitanie 2022-2028
Bellegarde, Beaucaire et
Jonquières Saint Vincent

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____
Et publication ou notification
Le _____

Dans le cadre de ces contrats, le PETR soutient l'élaboration des candidatures et avenants par la mise à disposition d'agents dédiés. Il facilite les échanges avec les services de la Région et autres partenaires et apporte son expertise pour mener à bien les démarches communales. Au même titre que la Région, le Département et l'EPCI, le PETR inscrit sa stratégie de développement et ses modalités d'intervention dans chaque candidature et avenant afin d'affirmer l'intégration du projet communal dans une logique territoriale.

Les communes de Bellegarde, Beaucaire et Jonquières Saint Vincent ont souhaité prolonger leurs contrats Bourg Centre Occitanie signés le 13 mars et 12 juin 2020 par les avenants ci-annexés.

Ces avenants s'inscrivent en complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain pour lequel les communes de Bellegarde et Beaucaire sont lauréates.

Ces avenants ont pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et chacune des communes, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Les présents avenants ont été approuvés en comité de pilotage le 26 juin 2023.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la conclusion des présents avenants Bourgs Centres Occitanie 2022-2028 pour les communes de Bellegarde, Beaucaire et Jonquières Saint Vincent ;
- D'autoriser le Président à signer ces avenants ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

